



**Laure SOULEZ LARIVIÈRE**

Diététicienne-nutritionniste • Orthophoniste • Formatrice

## Conditions Générales de Vente

(Juillet 2026)

### Désignation

- L'autoentreprise Laure Soulez Larivière désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 15 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris.
- L'organisme de formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, en classes virtuelles ou bien en présentiel, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Organisme : l'organisme de formation professionnelle Laure Soulez Larivière
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : un opérateur de compétence agréé, chargé de gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Organisme pour le compte du Client. Toute commande de formation auprès de l'Organisme implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur ses éventuelles conditions générales d'achat.

### Convention de formation et attestation

- Pour chaque formation, l'Organisme s'engage à fournir au Client une convention de formation. Le Client devra la parapher, la signer et la dater.
- L'inscription à la formation sera confirmée à réception de la convention signée et du règlement correspondant.
- À l'issue de la formation, une attestation de formation sera fournie à chaque Stagiaire.
- Une feuille d'émargement et de présence sera fournie au Stagiaire, au Client ou à l'OPCO sur simple demande.

### Prix et modalités de paiement

Le prix de la formation figure en euros à la convention. Il est exonéré de TVA, en application de l'article 261-4-4°-a du CGI. Le paiement s'effectue au comptant à l'inscription. Lorsqu'il intervient huit jours ou plus avant le démarrage de la formation, il peut être effectué par virement bancaire ou par chèque, ces moyens requérant un délai de traitement bancaire. Lorsqu'il intervient moins de huit jours avant le démarrage, il s'effectue exclusivement par virement instantané. Une facture est remise au Client au terme de la formation. À titre d'exception et sur demande du Client, un échelonnement du paiement pourra être consenti, dont l'octroi reste à la discrétion de l'Organisme et dont les modalités devront figurer à la convention. En tout état de cause, le paiement devra être effectué dans son intégralité avant le démarrage de la formation.

### Prise en charge

Lorsque le Client sollicite un financement de sa formation par un tiers (opérateur de compétences, fonds d'assurance formation), il lui appartient d'en faire la demande auprès de son financeur en amont, dans les délais d'instruction requis. L'Organisme fournit sur demande le devis et le programme nécessaires à la constitution du dossier. En tout état de cause, le règlement du prix est dû avant le démarrage de la formation ; le remboursement éventuel par le financeur relève de la seule relation entre le Client et celui-ci.



### **Annulation et report par le Client**

Les conditions d'annulation et de report à l'initiative du Client sont définies dans la convention de formation conclue entre l'Organisme et le Client. Leurs modalités varient selon la nature du Client, professionnel se formant à titre individuel ou employeur inscrivant un ou plusieurs salariés.

### **Report d'une date de formation par l'Organisme**

- En l'absence d'un nombre suffisant de stagiaires à une session ou bien en cas de force majeure, celle-ci pourra être reportée par l'Organisme. Hormis les cas de force majeure, le Client sera prévenu au plus tard une semaine avant la date de début de la formation. L'Organisme s'engage à rembourser le Client des sommes perçues si les dates de report proposées ne lui convenaient pas.
- En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou bien en cas de force majeure, l'Organisme ne pourrait être tenu responsable à l'égard de ses Clients. Ils en seraient informés par e-mail.

### **Programme des formations**

Le programme détaillé de chaque formation figure dans la convention de formation et engage l'Organisme. Par intérêt pédagogique, l'Organisme peut procéder à des adaptations mineures du déroulé, suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des stagiaires, sans que celles-ci puissent remettre en cause les objectifs, la structure ni la durée annoncés.

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

L'Organisme s'attache à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. La référente handicap est Laure Soulez Larivière, joignable à l'adresse [contact@laure-soulezlariviere.fr](mailto:contact@laure-soulezlariviere.fr). Toute personne concernée est invitée à la contacter afin d'étudier les modalités d'adaptation possibles (aménagement des supports, du rythme ou des conditions de participation à distance) et, le cas échéant, une orientation vers les partenaires ressources compétents.

### **Règlement intérieur**

Un règlement intérieur, établi conformément aux articles L6352-3 et suivants du Code du travail, est remis à chaque Stagiaire avant son entrée en formation et mis à sa disposition dans son espace formation.

### **Réclamations**

Toute réclamation relative à une formation peut être adressée par e-mail à l'adresse [contact@laure-soulezlariviere.fr](mailto:contact@laure-soulezlariviere.fr). L'Organisme s'engage à en accuser réception sous huit jours ouvrés et à y apporter une réponse motivée sous trente jours ouvrés. Les réclamations sont enregistrées et prises en compte dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'Organisme.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

- Quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, en ligne), les supports de formation fournis par l'Organisme dans le cadre de ses formations constituent des œuvres originales, protégées par le droit d'auteur dès leur création (article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle), toute atteinte à ces droits constituant un délit de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du même code. Ils restent la propriété exclusive de l'Organisme. Leur diffusion ou reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans son accord exprès.
- Le Client et le Stagiaire s'engagent à ne pas reproduire, communiquer ou utiliser les supports de formation fournis à des fins autres que celles prévues dans le cadre de la convention de formation. Il est en particulier interdit de les exploiter, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales, marketing ou de formation ultérieure. Lorsque le Client et le Stagiaire sont des personnes distinctes, le Client s'engage à informer le Stagiaire de cette obligation de confidentialité et de propriété intellectuelle, et à garantir le respect de ces dispositions par celui-ci.
- En cas de non-respect de ces obligations, l'Organisme peut mettre fin immédiatement à la formation en cours, sans remboursement et sans préjudice des dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre.
- Ces obligations survivent à l'exécution de la formation. Le Client et le Stagiaire s'interdisent en particulier, pendant comme après celle-ci, d'utiliser les supports, leur structure, leur progression pédagogique ainsi que la documentation et les références fournies, pour concevoir, organiser ou dispenser une formation concurrente, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Le Client et le Stagiaire s'engagent à indemniser l'Organisme de tout préjudice résultant du non-respect des présentes dispositions.

**Protection des données personnelles**

- Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à l'Organisme sont collectées pour la gestion des inscriptions, l'exécution et le suivi des formations, l'établissement des documents contractuels et comptables, et le respect des obligations légales de l'Organisme. La base légale du traitement est l'exécution de la convention de formation et le respect des obligations légales. Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation, puis archivées pour la durée des obligations légales de l'Organisme, soit dix ans pour les pièces comptables et contractuelles et trois ans à compter du dernier contact pour les données de gestion des inscriptions.
- Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client et le Stagiaire disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition sur les données les concernant, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces droits s'exercent par e-mail à l'adresse [contact@laure-soulezlariviere.fr](mailto:contact@laure-soulezlariviere.fr).
- L'Organisme s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client et du Stagiaire. Les données ne sont transmises à des tiers que dans la mesure nécessaire à l'exécution de la formation et au respect des obligations de l'Organisme, notamment aux financeurs qui en font la demande pour justifier la réalisation de l'action, ainsi qu'à l'employeur lorsque celui-ci est à l'origine de l'inscription. L'Organisme recourt à des sous-traitants techniques (outil de classe virtuelle, hébergement) qui traitent ces données pour son compte et selon ses instructions. En dehors de ces cas et d'une injonction légale, aucune donnée n'est communiquée à des tiers, ni cédée, ni utilisée à des fins commerciales.

**Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes CGV et les conventions établies par l'Organisme sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Organisme et le Client, la recherche d'un accord amiable sera privilégiée. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente conformément aux règles de droit commun.